



Municipalité  
1555 Villarzel

## Avis à tous les propriétaires de chiens

Nous rappelons aux détenteurs de chiens qu'ils ont l'**obligation** d'annoncer leur(s) animal(aux) auprès du greffe municipal dès leur acquisition.

Les propriétaires au bénéfice d'une rente **complémentaire** AVS/AI voudront également bien le faire savoir afin d'être exonérés de l'impôt au niveau cantonal.

### RECENSEMENT CHIENS

En plus de cette obligation, la commune doit transmettre au Service vétérinaire la liste de tous les propriétaires de chiens, **avec race et numéro de puce**, selon la Loi sur la police des chiens du 31 octobre 2006 (LpolC) entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2008. Vous voudrez donc bien nous communiquer ces renseignements au plus vite par mail, par téléphone ou par courrier.

Nous vous remercions pour votre collaboration.

---

#### Greffe municipal – route de Romont 9 – 1554 Sédeilles

026/658 00 30 fax 026/658 00 31 (lundi 18h30-19h30 et mercredi de 09h00-11h00) –  
E-mail [commune.villarzel@bluewin.ch](mailto:commune.villarzel@bluewin.ch)

Nom : ..... Prénom : .....

Au .....(date d'acquisition), je soussigné(e) déclare être  
propriétaire de . . . . chien(s)

Race : ..... No puce : .....

Race : ..... No puce : .....

Signature : .....

